

18 ans : es-tu bien prêt(e) pour l'âge adulte ?

Tu viens d'avoir 18 ans ? Félicitations ! Tu es maintenant légalement majeur(e). Cela te donne certains droits, comme celui de voter ou de conduire, mais implique aussi certaines obligations, notamment en matière bancaire.

Grâce aux 13 questions simples de cette check-list, tu ne pourras rien oublier !

Es-tu en ordre d'un point de vue administratif ?



1 |

Dès à présent, tu signeras tes documents et tu régleras tes affaires bancaires toi-même.

Veille donc à ce que Crelan dispose de tes données personnelles :

- > ton adresse
- > ton numéro de téléphone
- > une copie de ta carte d'identité

OK Encore à fournir :

2 |

Tu prends désormais toutes les décisions relatives aux comptes à ton nom.

- > Tu détermines si tu veux donner procuration à quelqu'un
- > En tant que titulaire du compte, tu peux également faire annuler cette procuration par la suite.

OK Régler la procuration pour :

3 |

Sais-tu exactement combien tu reçois et dépenses chaque mois ?

Petit conseil : Fais un récapitulatif de tes revenus (bourses, argent de poche, job) et de tes frais fixes avec les dates limites de paiement. Tu éviteras ainsi les amendes et les ennuis administratifs.

C'est en ordre À faire !

Es-tu prêt(e) à gérer toi-même tes finances ?



4 |

As-tu déjà un compte à vue gratuit avec carte bancaire pour tous tes achats ?

OK Besoin de :

5 |

As-tu déjà accès à tous les « outils » pratiques pour effectuer tes opérations bancaires ?

Où et quand tu veux (en ligne, via smartphone et tablette) ? Cela te fera gagner pas mal de temps et tu auras toujours une vue d'ensemble de tes comptes.

OK Besoin de :

6 |

Tu souhaites utiliser une carte de crédit ?

Si tu as des revenus fixes, tu peux désormais en faire la demande.

Pas nécessaire Demander une carte Visa

7 |

Tu es indépendant(e) financièrement ou tes parents paient tes études ?

Tu gagnes peut-être déjà un peu d'argent. Si tu es encore étudiant(e), tes parents payent éventuellement encore une partie de tes frais. Ton 18e anniversaire est le moment idéal pour mettre les choses au clair :

- > Que devrais-tu payer ou ne pas payer toi-même?
- > Combien de temps as-tu à consacrer à un travail et de combien as-tu besoin par mois pour vivre ?
- > Qu'en est-il des allocations familiales que tes parents reçoivent tant que tu es étudiant(e) ?

D'après la loi, les parents sont tenus d'assumer l'hébergement, l'entretien, la santé, la surveillance, l'éducation, la formation et l'épanouissement de leurs enfants. Et ce, également après leur majorité. Mais il y a bien entendu des limites. Une bonne discussion évitera tout malentendu.

Déjà fait À faire !

8 |

Tes parents ont ouvert une épargne à ton nom dans un but bien précis ?

Et tu as maintenant accès à cet argent ? Il est alors essentiel que vous voyiez ensemble de quelle manière tu vas dépenser cet argent.

Pas d'actualité À discuter à la maison !



Quels sont tes projets pour l'avenir ?



9 |

Tu comptes poursuivre tes études ?

Tu pourras alors peut-être bénéficier de bourses et d'allocations. Pour plus d'infos, surfe sur belgium.be et lance une recherche sur « bourses d'études », ou demande conseil au service social de ton école.

Je me suis déjà bien renseigné(e) Je vais me renseigner !



10 |

Tu prévois de faire un gros achat comme une voiture ou une maison ?

Tu peux alors demander à souscrire un emprunt, si tu as des revenus fixes.

Pas nécessaire Faire une demande !

Es-tu bien assuré(e) ?



11 |

Tu habites encore officiellement chez tes parents ou tu pars vivre en kot ?

Dans ce cas, leur assurance familiale te couvre pour les dommages involontaires causés à un tiers.

OK À vérifier ! Souscrire une assurance

12 |

Tu as déjà ton permis de conduire ou tu prévois de le passer bientôt ?

Et tu as l'intention de rouler avec la voiture de tes parents ? Tu as alors le choix : tu peux être ajouté(e) comme conducteur régulier à l'assurance auto de tes parents ou souscrire ta propre assurance.

C'est déjà en ordre À vérifier avec mes parents ! Souscrire une assurance

As-tu de l'argent que tu voudrais épargner ou investir ?



13 |

Tu disposes d'une certaine somme d'argent dont tu n'as pas besoin immédiatement ?

Il est important que tu trouves la bonne formule d'épargne ou d'investissement. Ton agent Crelan t'informerait avec plaisir des options qui conviendront le mieux à ta situation personnelle et à tes souhaits.

Pas nécessaire À faire !



N'oublie pas...

> De renvoyer ta déclaration d'impôts

Dès que tu es majeur, tu dois renvoyer une déclaration d'impôts. Même si tu n'as pas encore de revenus ! Dans ce cas, il suffit de renvoyer la déclaration. Si, par exemple, tu es un étudiant salarié, tu dois indiquer tes revenus dans ta déclaration d'impôts. Mais pas de soucis, ce n'est pas parce que tu introduis une déclaration d'impôts que tu devras aussi payer. Tant que tes revenus annuels sont inférieurs à 6.400 EUR, aucun impôt ne sera perçu.

> D'adhérer à une mutualité

Tant que tu seras étudiant (ou même pendant ton stage d'insertion professionnelle), tu seras affilié à une mutualité par l'intermédiaire de tes parents. Une mutualité prévoit une intervention pour les frais de soins médicaux, des allocations, des services de soins à domicile ...

Afin de pouvoir assurer ce service pour chaque Belge, il faut s'affilier à une mutualité dès que :

- > tu travailles
- > tu atteins l'âge de 25 ans (même si tu étudies encore)
- > tu commences à travailler comme indépendant
- > le stage d'insertion professionnelle a pris fin et que tu es toujours demandeur d'emploi

En complément à l'assurance maladie obligatoire auprès d'une mutualité, tu peux également y souscrire une assurance hospitalisation. Cette assurance prévoit une intervention pour les frais médicaux lors d'une admission à l'hôpital.

As-tu besoin d'autres conseils ?

Ton agent Crelan se tient à ta disposition pour des conseils sans engagement !